

Nombre de membres en exercice 75
Nombre de membres présents : 50
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 58

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VOID

Séance du 28 avril 2011

L'an deux mil onze

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Maison Intercommunale, sous la présidence de Monsieur Francis LECLERC, Président, Le conseil a choisi pour secrétaire Mr René CROZET.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 17/04/2011

Date de l'affichage : 03/05/2011

Etaient présents les délégués titulaires :

LEROUX Dominique, GUELMANI Nicolas, MERCIER Arnaud, BIZARD Michel, VICHERAT Jean-Pierre, WENTZ Dominique, ROYER Patrice, DRUPT Hubert, BERNARD Philippe, FURLAN Jacques, COLLOT Jean-Paul, PETITJEAN Joël, PRIGENT Christiane, WAGNER Dominique, FROMONT Jean-Luc, BOUCHOT Vincent, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, VAUTHIER André, LEFEBVRE Marc, ORBION Claude, GUILLAUME François, BIZE Michel, AUER Régis, MAGNETTE Jean-Marc, MAZZIER Jean-Pierre, Te DUNNE Christophe, LECLERC Francis, PIANA Michèle, MOUROT Christophe, LEROUX Patrice, GUERBER Yves, POUSSING Michèle, MASSON Marcel, ODINOT Didier, SUSSET Christine, LAURENT Daniel, GUILLAUME Alain, KAISER Christiane, MULLER Philippe, LAURENT Eddy, TURPIN Marie-Françoise, JANNOT André, DEL MISSIER Pierre, GENTER Bernard, MARTIN Jean-Paul, GAUCHER Alain, GRISVARD Joël, SCHISLER Marie-Thérèse, SUDAN Nina.

Etaient excusés :

Pouvoirs : LOUIS Alain a donné pouvoir à CONNESSON Jean-Claude, CROZET René a donné pouvoir à MAZZIER Jean-Pierre, COMPAIN Florent a donné pouvoir à TE DUNNE Christophe, HUTTEAU Denis a donné pouvoir à AUER Régis, GUETTIER Jean-Jacques a donné pouvoir à POUSSING Michèle, JANNOT Guy a donné pouvoir à Marcel MASSON, MARTIN Franck a donné pouvoir à ANTONNELLI Arnaud, Francis PAUL a donné pouvoir à GAUCHER Alain.

Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative : CAZET Jacqueline, GUMY Christophe

➤ Cotisations 2011,

Mission Locale du Sud Meusien

La convention annuelle d'adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'insertion des jeunes de 16-25 ans prévoit une cotisation de 1.14€ / habitants en 2011.

En 2010 - 66 jeunes de notre territoire ont été concernés par un suivi individualisé. Le rapport annuel est donné à chaque Commune.

Il vous est proposé de renouveler cette adhésion

Adopté à l'unanimité

CAUE

La cotisation 2011 est fixée à 0.25€ / habitants inchangée par rapport à 2010. Cette adhésion permet grâce à des RDV avec l'architecte du secteur d'obtenir des conseils pour les particuliers et les communes ayant des projets liés à l'habitat et au cadre de vie.

Il vous est proposé de renouveler cette adhésion

Adopté à l'unanimité

➤ **Subventions de fonctionnement aux associations**

Détail des subventions Nom de l'organisme	artilce 6574 Objet	Montant de la subvention
FAMILLES RURALES PAGNY	subvention Centre de Loisirs 2011	2500
FAMILLES RURALES SORCY	subvention Centre de Loisirs 2011	2500
FAMILLES RURALES VOID	subvention Centre de Loisirs 2011	3300

TERRITORIALE DU CANTON DE VOID	Subvention de fonctionnement 2011	200
GIDON 55	Subvention de fonctionnement 2011	150
AGIR et GRANDIR ENSEMBLE (AAGE) Marson Sur Barboure	Subvention exceptionnelle de fonctionnement démarrage activité	3 500
ESVV (Entente SORCY VOID-VACON	Subvention exceptionnelle pour les 10 ans de l'association	850
A individualiser si sollicitation en cours d'année		1 000

Adopté à l'unanimité

➤ **Fixation de la fiscalité 2011**

Il est proposé de maintenir la fiscalité pour 2011

	Bases d'imposition 2011	Taux	Produit fiscal 2010
Taxe d'habitation	4 442 030	1.46	68182
Taxe foncière (bâti)	5 024 438	1.19	63 963
Taxe Foncière (non bâti)	778 278	1.71	805 500
CFE 2010	2 450 330	1.37	42 182

Adopté à l'unanimité

➤ **Tarif horaire prestations techniques**

Le tarif horaire était fixé à 13.50 depuis 2007, compte tenu de la fin du contrat aidé pour un agent et de la signature d'un contrat saisonnier pour 6 mois, il convient d'ajuster le prix et de le fixer à 15.95€.

Adopté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel

Compte tenu des besoins de la collectivité, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet 8 heures /35°.

Adopté à l'unanimité

➤ **Changement d'un délégué au SIVU VAL SUR MEUSE**

Modification de la délibération du 8 mars 2011, Mr GAUCHER Alain est élu délégué titulaire en lieu et place de Mme SUDAN Nina.

Adopté à l'unanimité